



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 DECEMBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0429**

Objet : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) – Ajustement de la composition et désignation de cinq titulaires

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 56  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 18  
Pour : 69  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**1 8 DEC. 2024**

et publié le

**1 8 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 16 décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Christophe ENGRAND à Brigitte SORREL, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Guillaume RACCURT à François OLLEON, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Martine VENTURINI à Henri BAILE, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0079 du 28 mars 2022 relative à la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),  
Vu l'article 4.9 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° DEL-2022-0079 du 28 mars 2022 Le Grésivaudan a procédé à la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et a fixé sa composition.

Il est proposé de l'ajuster en y ajoutant trois membres supplémentaires.

Ainsi, la commission est composée comme suit :

- 10 membres :
  - La Vice-Présidente en charge de la thématique Gestion des déchets,
  - 9 membres issus de la commission thématique intercommunale gestion des déchets,
- Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- Un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite à la vacance de postes, cinq sièges de titulaires sont vacants.

Madame Johanne BLANC-GONNET (commune de Le Touvet), Messieurs Brice LAGUIONIE (commune de Le Touvet), Etienne ROUAST (commune de Biviers), Guillaume RACCURT (commune de Saint-Ismier) et Bruno GONINET (commune de Villard-Bonnot) se portent candidats aux sièges de titulaires.

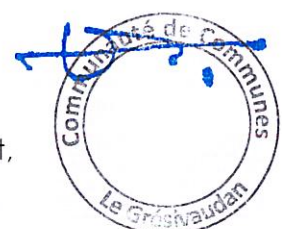
Le nombre de candidatures étant égal au nombre de sièges à pourvoir, la désignation prend effet immédiatement, après lecture faite par le Président :

**Représentants titulaires : Johanne BLANC-GONNET  
Brice LAGUIONIE  
Etienne ROUAST  
Guillaume RACCURT  
Bruno GONINET**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 DEC. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***